



Réseau Bronchiolite Ile de France
13/10/2021

FICHE PRATIQUE DE SURVEILLANCE PARENTALE DES NOURRISSONS DANS UN CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DE BRONCHIOLITE

Conseils Pratiques

Document d'information à l'usage des familles : [la bronchiolite du nourrisson](#)

Il vous faut être attentif à l'apparition des symptômes

Votre enfant tousse.

Il fait du bruit quand il respire.

Il respire plus vite que d'habitude.

Il a du mal à boire son biberon.

Il dort mal, il pleure, il s'agite.

Si votre enfant présente un ou plusieurs de ces signes, il semble nécessaire qu'un médecin l'examine.

Votre médecin traitant fera le diagnostic en examinant votre bébé.

Le traitement qu'il vous prescrira est symptomatique et la kinésithérapie y tient une place importante.

Si une prescription de kinésithérapie vous est remise il est préférable de prendre contact avec le kinésithérapeute dans les meilleurs délais.

Vous pouvez limiter le risque de contagion

Le virus est très contagieux :

Soit par contact direct par l'intermédiaire des gouttelettes projetées par la toux, les éternuements et par les sécrétions nasales,

Soit indirectement par les mains et les objets souillés par ces gouttelettes.

Le virus reste vivant 30 minutes sur les mains, trois heures sur les vêtements et 7 heures sur les surfaces. Les adultes sont des transporteurs de virus « porteurs sains ».

Pensez bien à retirer votre manteau en revenant du super marché ou des transports en commun et lavez-vous les mains avant de câliner votre bébé.

Évitez le transport de votre enfant dans les lieux publics tels que les supermarchés et les transports en commun.

Évitez autant que faire se peut de le mettre en contact avec les enfants qui ont le nez qui coule.

Vous pouvez l'aider à mieux respirer

Donnez-lui à boire régulièrement et par petites quantités.

Fractionnez ses repas.

Nettoyez-lui le nez régulièrement avant chaque repas.

Couchez votre bébé sur le dos légèrement surélevé sans trop le couvrir.

Évitez qu'il soit exposé à la fumée de tabac.

Ces conseils ne doivent pas vous empêcher de consulter un médecin de ville si vous jugez que cela est nécessaire.